

**Comité technique d'établissement
Réunion du 20 mars 2014****Élections 2014 : CCOPA et élections générales du 4 décembre
Proposition de démarche de travail****I- Préparer les élections pour constituer la CCOPA de l'établissement**

Le DRH du MEDDE-METL a informé le directeur général du Cerema, le 10 mars 2014, de la nécessité d'organiser au plus tôt des élections professionnelles en vue de mettre en place la CCOPA du Cerema créée par le décret du 10 février 2014, pour un mandat portant jusqu'aux élections du 4 décembre prochain.

Les 160 OPA affectés au Cerema seront donc amenés à voter avant l'été, afin que la CCOPA puisse être consultée en septembre sur les promotions. Ils devront à nouveau voter le 4 décembre prochain.

Une réunion préparatoire avec la DRH du MEDDE-METL est prévue le 18 mars en vue de préciser le calendrier et le cadre réglementaire.

Modalités de la démarche concertée et identification des acteurs :

L'organisation de ces élections du printemps pour la CCOPA constitue évidemment la première urgence. Il est proposé de constituer sur ce sujet un groupe de travail informel regroupant la DRH du Cerema et des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales (organisations syndicales représentatives du personnel au sein du comité technique d'établissement).

II- Préparer les élections du 4 décembre 2014

Comme annoncé au cours de la réunion informelle du 26 février, il est nécessaire, en préalable à la préparation des modalités des élections du 4 décembre 2014, de fixer la cartographie des instances pour lesquelles les élections seront organisées.

Dans ce contexte, il est proposé de tenir dans les prochaines semaines une réunion informelle des représentants du personnel au comité technique d'établissement pour débattre d'une part du choix de la cartographie des comités techniques locaux au sein du Cerema à partir de décembre 2014, et d'autre part de la cartographie des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail locaux – et des commissions de sites qui leur sont rattachées – au sein du Cerema à partir de décembre 2014¹.

A la suite de cette réunion informelle, le schéma retenu par la direction du Cerema pour les instances locales (CT et CHSCT locaux) à partir de décembre 2014 sera présenté pour avis au comité technique d'établissement.

Un groupe de travail informel (qui pourra s'appuyer sur l'expérience du groupe mentionné plus haut concernant la préparation des élections de la CCOPA) sera ensuite mis en place pour préparer les élections du 4 décembre.

1 Cette réunion informelle sera aussi l'occasion d'échanges sur trois sujets mentionnés au cours des réunions récentes avec les représentants du personnel : la répartition des effectifs au démarrage du Cerema, en janvier 2014, l'outil Sigma de suivi et gestion d'activité, et un « retour d'expérience » sur l'élaboration du programme d'activité 2014 du Cerema.